This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 160 487

57
6.3

Harvard Law School
Library

GIFT OF

James Munson Barnard
and
Augusta Barnard

Received

WASHINGTON, D. C.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DES ARCHIVES

DIPLOMATIQUES.

Extrait du *Journal officiel* du mercredi 24 janvier 1883.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DES ARCHIVES

DIPLOMATIQUES

PENDANT LES ANNÉES 1880-1881-1882.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

COMMISSION

DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES.

Président.

M. Henri Martin, Sénateur, Membre de l'Académie française.

Vice-Présidents.

MM. de Rozière, O. ✻, Sénateur, Membre de l'Institut.
Spuller, Député.

Membres.

MM. le comte d'Haussonville, O. ✻, Membre de l'Académie française, Sénateur.
de Rémusat (Paul), Sénateur.
le comte de Saint-Vallier, G. C. ✻, Sénateur.
le baron Boissy-d'Anglas, ✻, Député.
Hippolyte Maze, Député.
Antonin Proust, Député.
Turquet, ✻, Député.
Renan, O. ✻, Membre de l'Académie française.
Camille Rousset, ✻, Membre de l'Académie française.
Geffroy, O. ✻, Membre de l'Institut, Directeur de l'École française de Rome.
Hauréau, C. ✻, Membre de l'Institut, Directeur honoraire de l'Imprimerie nationale.
Maury (Alfred), C. ✻, Membre de l'Institut, Directeur général des Archives nationales.
Picot (Georges), Membre de l'Institut.
Boutmy, ✻, Membre de l'Institut, Directeur de l'École des sciences politiques.
Baschet (Armand), ✻, Publiciste.

Central 12/14/43

567197

MM. Monod, ✻, Directeur de la *Revue Historique*, Professeur à l'École des hautes études.
Pallain, O. ✻, Directeur au Ministère des Finances.
Sorel (Albert), ✻, Publiciste, Secrétaire général du Sénat.
le comte de Chaudordy, C. ✻, ancien Ambassadeur.
Weiss, ✻, ancien Directeur des Affaires politiques et des Archives.
le Directeur des Affaires politiques.
Guéroult, O. ✻, Ministre plénipotentiaire de 1re classe.
Eydin, O. ✻, Ministre plénipotentiaire.
l'Inspecteur général des Archives.
le Chef de la Division des Archives.

Secrétaire.

M. Hanotaux, ✻, Chef du Bureau historique à la Division des Archives.

Secrétaires Adjoints.

MM. Breuil, Commis principal à la Division des Archives.
le vicomte Menjot d'Elbenne, Commis principal à la Division des Archives.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, 23 décembre 1882.

Monsieur le Président,

La Commission des Archives diplomatiques, reconstituée sur la proposition d'un de mes prédécesseurs, M. de Freycinet, par un décret en date du 7 février 1880, a cru le moment venu de me présenter l'exposé d'ensemble et le résultat de ses délibérations durant les trois années qui viennent de s'écouler. A cet effet, la Commission, par l'intermédiaire de son Président, M. Henri Martin, sénateur, membre de l'Académie française, et de ses Vice-Présidents, MM. de Rozière, sénateur, membre de l'Institut, et Spuller, député, m'a remis un rapport circonstancié que j'ai l'honneur de vous adresser.

Vous remarquerez avec moi, M. le Président, l'activité et la persévérance de la Commission dans l'accomplissement de l'œuvre en vue de laquelle elle avait été formée, c'est-à-dire la communication à la fois prudente et libérale des documents historiques conservés au Dépôt des Affaires Étrangères. La Commission a toujours été guidée par ce principe, que, dans un régime démocratique comme le nôtre, l'étude des traditions politiques de la France dans ses rapports avec les autres États ne devait plus être ré-

servée à une classe restreinte et privilégiée, mais au contraire qu'il convenait de faciliter les travaux de tous ceux qui ont le souci de la dignité et de la grandeur du pays.

C'est dans ce but que le service des archives de mon Département a procédé, avec un zèle et une persévérance que vous apprécierez, à la confection et à l'impression d'un inventaire sommaire d'une vaste série de pièces de diverses provenances, concernant plus particulièrement l'histoire intérieure, et réunies sous le nom de *Fonds France.* C'est dans le même but qu'a été décidée la publication des *Instructions données par les rois de France à leurs ambassadeurs auprès des différentes puissances de l'Europe, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, collection dont le premier volume paraîtra bientôt.

Vous pouvez donc, M. le Président, apprécier l'importance et la haute utilité des travaux de la Commission des Archives diplomatiques, et si vous jugez bon de les faire connaître au public, vous approuverez sans doute l'insertion de son rapport au *Journal officiel.*

Je vous prie d'agréer, M. le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères,

E. DUCLERC.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur le Président du Conseil,

La Commission des archives diplomatiques, instituée par le décret du 21 février 1874, reconstituée sur de nouvelles bases par le décret du 7 février 1880, a l'honneur de vous adresser le compte rendu, qui sera désormais annuel, de ses travaux pendant le cours des trois années précédentes.

La Commission saisit d'autant plus volontiers l'occasion qu'amène la fin de l'année 1882, que cette date coïncide avec l'achèvement d'un travail qui a toujours tenu le premier rang parmi les objets que la haute confiance du Département des Affaires Étrangères avait soumis à ses délibérations.

La Commission, certaine d'être l'écho de la pensée du public lettré, vous remercie, Monsieur le Président du Conseil, d'avoir bien voulu faire achever par la division des archives de votre Département la rédaction et l'impression de l'inventaire sommaire d'une des parties les plus ignorées et les plus intéressantes du Dépôt.

La publication de ce premier volume, en même temps qu'elle indique le progrès fait dans la voie que le nouveau régime qui nous gouverne a ouverte, est une mesure qui affirmera les liens indissolubles qui rattachent la France d'aujourd'hui à la France du passé.

Les divers points qui ont été l'objet des délibérations de la

Commission des archives diplomatiques peuvent se ramener aux titres suivants :

1° Mesures de classification et de conservation;
2° Communication de documents au public;
3° Confection de l'inventaire;
4° Publication de documents.

1° MESURES DE CLASSIFICATION ET DE CONSERVATION.

Les documents remis à la garde de la division des archives au fur et à mesure que leur utilité immédiate pour les services actifs tend à disparaître, sont l'objet d'une première série de mesures protectrices d'un caractère purement administratif et dans le détail desquelles la Commission des archives n'avait pas à pénétrer.

Son action s'étend seulement sur les documents auxquels la date déjà reculée de leur rédaction donne un caractère spécialement historique. Malgré le soin qui a été de tout temps apporté à la classification et à la garde des documents qui font partie du Dépôt, la Commission n'en a pas moins pensé que le principe nouveau qui allait diriger ses résolutions, c'est-à-dire le principe d'une communication plus large au public, amenait avec lui la nécessité de prendre des précautions plus strictes encore dans le sens de la protection et de la surveillance des manuscrits et des autographes.

C'est à ce titre que la division des archives, sur le conseil de la Commission, a organisé un service de foliotage et d'estampillage. Ce service nouveau a commencé à fonctionner dès le mois de mai 1880. Une personne d'abord, deux à partir du 1er avril 1881, ont été occupées à ce travail minutieux. Des rapports hebdomadaires remis au chef de la division attestent la parfaite continuité du travail. Voici le résultat des volumes numérotés, foliotés et estampillés depuis la mise en train de la nouvelle organisation :

Volumes numérotés	2,918
Volumes foliotés	3,189
Volumes estampillés	2,510

Le foliotage mécanique des volumes est un des meilleurs moyens

d'écarter le danger de voir disparaître des pièces appartenant au Dépôt. Nous ne devons pas nous dissimuler, Monsieur le Président du Conseil, que l'on n'a pas toujours montré à ce point de vue toute la prudence désirable, et nous avons eu le regret de voir figurer plus d'une fois dans les ventes publiques d'autographes faites soit en France, soit à l'étranger, des documents provenant incontestablement des cartons du Dépôt. Nous osons espérer que les nouvelles mesures, prises à l'imitation de tous les autres établissements où sont conservés des documents historiques, détourneront de nos archives les tentatives audacieuses qu'un excès de confiance avait rendues possibles.

2° COMMUNICATION DE DOCUMENTS AU PUBLIC.

La question des communications au public est une des plus délicates que soulève l'administration d'un grand dépôt de documents. Cette question paraîtra d'autant plus difficile à résoudre en ce qui concerne les archives des Affaires Étrangères, qu'on ne peut manquer d'avoir devant les yeux les conséquences fâcheuses que pourrait avoir la divulgation d'un document intéressant les questions encore actuellement débattues sur le terrain de la politique.

La Commission ne pouvait oublier, d'autre part, qu'elle était auprès de vous le représentant des intérêts et des désirs souvent répétés du public lettré, et qu'elle avait pour tâche de rendre autant que possible accessibles à tous ceux que la seule recherche de la vérité porte vers les études historiques, les collections si précieuses gardées dans le dépôt de votre Département. Dans un temps où la France se trouve en situation de prendre elle-même en main les intérêts de sa politique, nous n'avons pas cru qu'il fût convenable de lui laisser ignorer plus longtemps les raisons de ses traditions et de son histoire. Nous avons été frappés surtout du grand intérêt patriotique qui devait accompagner un tel rajeunissement de l'histoire moderne par la consultation, rendue plus facile, des papiers d'un Ministère où, par excellence, l'histoire s'est faite.

Suivant l'exemple déjà donné par les archives de Londres, de Berlin, de Vienne et de Turin, nous avons donc ouvert, aussi largement qu'il nous a été possible, les portes d'un dépôt qui avait auprès de tous la réputation, trop justifiée, d'être inaccessible.

La période que les décrets de 1874 avaient ouverte au public était limitée à la date du traité d'Utrecht. Une seconde période, déjà moins facilement abordable, s'étendait du traité d'Utrecht à la fin du règne de Louis XV. Nous avons pensé que tous les documents relatifs à l'ancien régime pouvaient être considérés comme appartenant définitivement à l'histoire, et nous n'avons pas cru devoir maintenir la division précédemment indiquée. Depuis trois ans déjà, sur l'avis de la Commission, un de vos prédécesseurs a fixé à l'époque de la chute de la royauté, en 1792, la fin de la période plus particulièrement ouverte dans les archives du Département.

L'histoire de la Révolution française et du premier Empire offre un aliment trop légitime à l'étude pour que la Commission ait cru devoir interdire absolument l'accès des documents qui intéressent cette époque. Considérant cependant qu'un grand nombre de questions encore pendantes se rattache à ces grands événements si discutés, considérant encore que des questions de famille et même de personnes peuvent trouver leur place dans les motifs qui attirent la curiosité du public vers la connaissance de ces documents, la Commission a pensé qu'il était de la prudence du Département de prendre quelques précautions relativement aux communications se référant à des dates plus modernes. Il a donc été décidé, par l'article 4 du règlement général du 6 avril 1880, que «les extraits ou copies de documents appartenant à la seconde époque seront remis, à la fin de chaque séance, à l'employé du Dépôt chargé du service, pour être remis au chef de division, à l'examen duquel ils se trouvent ainsi soumis».

Les documents relatifs à des époques postérieures ont été considérés comme ne devant être communiqués qu'à titre tout à fait exceptionnel, et sous des conditions spéciales déterminées par le Ministre lui-même.

Les mesures libérales dont nous venons de rappeler les princi-

paux traits ne compromettent en rien, nous en sommes convaincus, les intérêts de notre pays. Vos prédécesseurs se sont fait une tradition, que vous avez bien voulu poursuivre, de soumettre toute demande de communication à l'examen de la Commission des archives. Le Ministre et la Commission se sont toujours réservé le droit de refuser la communication de documents, même appartenant à l'une ou l'autre des périodes ouvertes, quand le but de la demande n'a pas paru suffisamment défini, ou quand on a pensé que la nature des recherches pouvait porter un préjudice quelconque à nos intérêts politiques.

La Commission peut se féliciter qu'après trois ans d'exercice aucune réclamation importante ne se soit produite, ni dans un sens ni dans l'autre, contre l'une ou l'autre de ses décisions.

Voici, Monsieur le Président du Conseil, le relevé exact des volumes communiqués par le bureau spécial, dans le cours des trois années précédentes :

1880. — 2,935 volumes, communiqués à 94 personnes.
1881. — 1,684 volumes, communiqués à 79 personnes.
1882. — 2,324 volumes, communiqués à 98 personnes.
(Au 7 décembre).

Ces résultats montrent l'empressement avec lequel le public savant a répondu aux mesures libérales prises par le ministère. A ce propos, M. le Président du Conseil, nous nous permettons de vous rappeler un vœu dont l'expression se rencontre à plusieurs reprises dans nos procès-verbaux : c'est l'installation d'une salle de travail nouvelle, plus rapprochée des galeries du Dépôt. Il en résulterait de plus grandes facilités pour la communication des documents, pour l'accession d'un plus grand nombre de travailleurs et pour la surveillance exercée par les archivistes.

Les fonds qui ont été le plus souvent consultés, durant ces trois années, sont les suivants :

France (affaires intérieures).....	1648-1795
Fonds Saint-Simon.	
Rome.....	1713-1794
Angleterre.....	1625-1806

Espagne, Simancas	1659-1807
Prusse	1740-1808
Autriche	1689-1812
États-Unis	1774-1814
Russie	1756-1814
Pologne	1660-1774
Allemagne	1648-1743
Turin	1635-1694

Nous pouvons citer parmi les publications les plus importantes qui ont été les résultats des recherches faites dans les archives :

Le recueil des *Écrits inédits de Saint-Simon*, entrepris par M. Faugère, et qui comprend aujourd'hui quatre volumes;

Les travaux de M. Boulay de la Meurthe sur le Concordat, parus dans la *Revue des questions historiques* et dans le *Correspondant;*

La suite des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par M. le comte de Cosnac;

L'ouvrage de M. Vatel, *Madame du Barry* (1er volume);

La série des publications diplomatiques entreprises par la *Société de l'histoire de Russie*, sous la direction de M. Polotzow;

Les *Études sur Jean III, roi de Pologne*, de M. Walizewski;

L'*Innocent XI et Louis XIV*, de M. Michaud;

La *Correspondance de M. de Talleyrand au congrès de Vienne*, publiée par M. Pallain;

Les articles de M. le duc de Broglie parus dans diverses revues, et l'ouvrage récent intitulé : *Frédéric II et Marie-Thérèse;*

La *Vie du maréchal Fabert*, par M. Bourelly;

Les sept volumes de M. Chéruel *Sur la minorité de Louis XIV et sur le gouvernement du cardinal Mazarin;*

Le second volume de la *Correspondance du cardinal Mazarin*, par le même;

L'ouvrage de M. Vandal sur *Louis XV et Élisabeth de Russie;*

Les études de M. Gérin sur les *Relations de la France avec le Saint-Siège, au XVIIe siècle;*

Les articles de M. Sorel sur la *Diplomatie de la France pendant la Révolution*, parus dans la *Revue historique;* les nouveaux volumes de l'édition complète des *Œuvres de Saint-Simon*, publiée par les soins de M. de Boilisle; l'étude de M. de Piépape sur la *Réunion de la Franche-Comté à la France;* les *Mémoires de Lucien Bonaparte*, publiés par le colonel Jung; les articles de M. Tratchewski sur la *Politique de Vergennes*, parus dans la *Revue historique;* les articles de M. Hanotaux sur l'*Administration des intendants*, parus dans la même revue; *le Siège du Mans en 1652, étude sur la Fronde*, par M. Menjot d'Elbenne; le recueil des documents publiés par M. Bailleu sous les auspices des archives de Berlin pour servir à l'*Histoire des relations de la France et de*

la Prusse pendant la Révolution (1er volume); les études de M. Wertheimer sur les *Relations de la France et de l'Autriche* à la même époque; l'ouvrage de M. Rott intitulé : *Henri IV, les Suisses et la haute Italie;* le recueil de documents entrepris par M. Henri Cordier; *La France en Chine* (tome premier), etc.

3° INVENTAIRE SOMMAIRE.

La Commission n'a pas cru outrepasser les limites de sa mission en entreprenant de donner au public un inventaire sommaire d'une des parties les plus importantes et les plus ignorées des archives, le fond dit : *Mémoires et documents.* Par une délibération en date du 6 avril 1880 et sur un rapport de M. G. Picot, inséré au *Journal officiel,* il a été décidé qu'un inventaire de ce fonds serait fait sur le modèle de l'inventaire sommaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale par M. L. Delisle.

L'ensemble des fonds dit *Mémoires et documents* ne comprend pas moins de 3,400 volumes. Cette série considérable se divise en deux parties.

La première, composée de manuscrits qui n'ont nullement trait ou qui ne se rapportent qu'indirectement aux affaires étrangères, peut se ranger sous le titre général de *Papiers de France.* Sous la dénomination de *Papiers de France* ont été rangés, dans une seule série, un certain nombre de fonds d'origines diverses. Les numéros des anciens fonds ont été conservés et imprimés en sous-titre dans l'inventaire sommaire. La concordance reste ainsi facile à établir. Voici les titres des anciens fonds réunis désormais sous la rubrique de *Papiers de France* : Série dite France, fonds Saint-Simon, France et divers États, France (affaires intérieures), Petits fonds (provinces, supplément, etc.), Papiers des Bonaparte, Cérémonial, etc. La seconde partie du fonds contient des documents se rapportant à nos relations avec l'étranger.

L'inventaire de ces deux séries est absolument terminé sur fiches. La première partie de cet inventaire est imprimée. Le contenu de 1,883 volumes, embrassant les divers fonds de France, est maintenant étudié et mis sous les yeux des historiens et des travailleurs dans un volume in-8° de 376 pages, sortant des presses de l'Imprimerie nationale. Il ne manque à ce volume, pour être

complet, qu'une introduction historique, qui devra être brève, et qu'une table analytique des matières. La préparation de ces deux parties du travail accessoire est déjà très avancée. La table des 13 premières feuilles (sur 24) est faite en manuscrit. Cette table, l'introduction historique et un *erratum*, seront publiés prochainement dans un fascicule à part.

La Commission, dans ses futures séances, appréciera l'opportunité de la publication de l'inventaire de la seconde partie des *Mémoires et documents*. Les objections qui pourraient s'élever dans le sens de la négative seront mûrement pesées, et nous ne doutons pas que la solution à laquelle nous nous arrêterons ne satisfasse à la fois la légitime curiosité de l'histoire et les justes appréhensions de la politique.

Nous ne croyons pas devoir omettre, Monsieur le Président du Conseil, d'attirer votre attention sur un ordre d'idées vers lequel l'avis de la Commission semble incliner. Il nous paraîtrait utile qu'à l'exemple du Gouvernement anglais, le Département des Affaires Étrangères prît, le plus tôt possible, l'initiative d'une grande publication analytique, contenant non pas l'indication sommaire du contenu de chaque volume, mais bien le précis exact de chacun des documents.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président du Conseil, quelle importance a prise la magnifique collection des *Calendars of State papers*, publiée sous la direction du *Maître des rôles* et sous le contrôle du parlement anglais. Les services rendus à l'histoire par cette entreprise, conçue avec autant de hardiesse que de précision scientifique, sont déjà populaires dans tout le monde savant.

Nous voyons dans l'entreprise d'une publication analogue des avantages de diverses natures : le contenu des documents analysés serait désormais à l'abri de toute destruction; l'intérêt historique qu'ils présentent se trouverait mis désormais entre les mains de tous; enfin le Département restant le maître d'écarter de sa publication la mention ou l'analyse des documents dont la divulgation pourrait paraître dangereuse, répondrait, d'autre part, par une libéralité si grande aux plus légitimes exigences.

Nous ne nous dissimulons pas, Monsieur le Président du Conseil,

les difficultés matérielles que pourrait présenter la mise à exécution d'un projet si considérable; mais l'exemple et le succès des publications anglaises ne peut que nous encourager, et nous ne doutons pas qu'un travail sagement distribué serait peu onéreux pour le budget et produirait cependant rapidement des résultats tels que l'utilité de l'œuvre serait bientôt évidente pour tous.

4° PUBLICATIONS.

Au moment où les mesures si libérales prises par vos prédécesseurs et par vous, Monsieur le Président du Conseil, rendaient accessibles aux travailleurs les archives des Affaires Étrangères, la Commission a pensé qu'il était du devoir du Département de ne pas laisser à d'autres le soin de tirer de ces archives quelques-unes de ces publications, qui, par leurs dimensions importantes et par le but élevé qu'elles se proposent, semblent appartenir en particulier à l'initiative du Gouvernement.

De tous temps, les règlements relatifs au dépôt des Affaires Étrangères avaient prévu et encouragé de pareilles entreprises. Ces archives ont rendu et rendent encore les plus grands services à la magnifique collection des *Documents inédits de l'histoire de France*, publiée par les soins du Ministère de l'Instruction publique. Le recueil si utile des traités de la France de M. de Clercq et le répertoire de M. Tétôt n'auraient pu se faire sans la participation directe du Dépôt lui-même.

La Commission ne s'écartait donc en rien des traditions en entreprenant à son tour la publication d'une collection de documents tirés de nos archives.

Mais, d'autre part, elle n'a pas jugé opportun pour le Ministère des Affaires Étrangères d'en prendre à lui seul toute la charge et toute la responsabilité. Il a semblé qu'il serait facile de rencontrer dans la science des collaborateurs, et dans l'industrie privée des éditeurs, qui acceptassent de concourir à une collection simplement entreprise sous la surveillance et sous les auspices de la Commission.

Ces principes une fois posés, la Commission ne devait pas ou-

blier qu'avant tout elle faisait partie de votre Département et que son but devait être de concourir, autant qu'il était en elle, à la préparation des affaires par le souvenir des traditions, à l'instruction du personnel par l'étude des points les plus intéressants de notre histoire extérieure.

C'est dans ces vues que la Commission, sur un rapport de M. Albert Sorel, et par une délibération en date du 6 avril 1880, a émis le vœu que le Ministère des Affaires Étrangères autorisât et subventionnât la publication du recueil des « Instructions données par les rois de France à leurs ambassadeurs depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. »

Aucun ensemble de documents ne nous paraît mieux répondre au but élevé et patriotique que nous nous étions assigné. En effet, une tradition de tous temps respectée avait peu à peu développé dans notre dépôt les éléments de cette belle publication. Il était de coutume autrefois, lors du départ de chaque ambassadeur, de rédiger une instruction étendue qui contenait l'exposé des relations antérieures de la France avec la Cour auprès de laquelle le Ministre était accrédité, l'état des questions pendantes entre les deux cabinets, enfin le tracé de la ligne de conduite jugée la plus avantageuse pour l'avenir.

Ces instructions, reliées l'une à l'autre par le fil invisible, mais toujours présent, de l'intérêt d'État et de la tradition nationale, forment aujourd'hui un ensemble tellement précieux qu'on peut dire qu'en dehors des relations des ambassadeurs vénitiens, il n'en existe peut-être aucun de plus complet, de plus intéressant, de plus autorisé et qui puisse mieux servir à l'étude des questions diplomatiques.

Notre recueil aura le mérite de servir d'explication et de commentaire à la conduite politique qui donna à la France une si grande place dans la politique européenne. Il aura, en outre, l'avantage d'être un objet plein d'enseignement et un digne modèle offert à l'étude des jeunes gens qui désirent consacrer leurs efforts à la défense des intérêts extérieurs de notre pays.

Ne perdant pas de vue ce but éminemment pratique, la Commission a décidé que chaque volume du recueil des instructions

contiendrait, sous forme d'introduction générale, un morceau historique qui résumerait l'ensemble des traditions politiques dominant les relations de notre pays avec chacun des gouvernements étrangers.

L'admirable introduction mise par M. Mignet en tête du recueil des documents, pour servir à l'histoire de la guerre de la succession espagnole, a été le modèle naturellement présenté aux efforts des écrivains qui ont bien voulu répondre à l'appel de la Commission et se charger, chacun selon leur compétence, d'une partie de la publication.

Le recueil des instructions données par les rois de France à leurs ambassadeurs en Autriche a été confié à M. Albert Sorel.

Le recueil des instructions :

En Angleterre, à M. A. Baschet.
En Prusse, à M. Lavisse.
En Russie, à M. Rambaud.
En Turquie, à M. G. de Rialle.
A Rome, à M. Hanotaux.
En Hollande, à M. Maze.
En Espagne, à M. Morel-Fatio.
Dans les États scandinaves, à M. Geffroy.

L'ensemble de la collection, d'après les évaluations de M. Albert Sorel, ne semble pas devoir s'élever à plus de douze volumes in-8°; ainsi qu'il résulte du tableau précédent, la plus grande partie du travail est déjà distribuée.

Nous avons la satisfaction de vous remercier, Monsieur le Président du Conseil, d'avoir bien voulu lui donner un commencement d'exécution.

Sur votre décision, le manuscrit du volume des instructions d'Autriche a été remis par M. Sorel entre les mains de M. Germer-Baillière, éditeur du recueil. Treize feuilles sont déjà composées. L'activité de l'imprimeur nous permet d'espérer que le premier volume pourra être donné au public vers le mois de mars de l'année 1883. Le second volume contiendra les instructions d'Angleterre; il est déjà prêt en manuscrit. Peut-être pourra-t-il paraître vers la fin de la même année 1883. La préparation des

autres volumes est assez avancée pour que l'on puisse s'assurer de leur achèvement régulier, sur le pied de deux volumes par an.

Nous verrions donc la fin de la collection dans un délai de six années environ.

Vous voudrez bien observer, Monsieur le Président du Conseil, combien cette première série de publications est avantageuse pour la science et pour le pays, et, en présence de ces résultats, nous osons espérer que vous continuerez à encourager de votre haute approbation les efforts que fait la Commission pour se rendre digne de la confiance que vos prédécesseurs et vous-même avez bien voulu en tous temps lui témoigner.

Les différentes mesures que nous venons d'exposer ont été consacrées par l'organisation, dans la division des archives, d'un bureau historique.

La création de ce bureau répondait à un vœu que nous avions souvent exprimé. En dehors de ses attributions principales, qui sont de l'ordre politique, il a été pour la Commission un auxiliaire très précieux. Ce rapport ne serait pas complet, si nous ne vous signalions pas, Monsieur le Ministre, les services que le bureau historique nous a rendus dans l'accomplissement de nos travaux.

C'est, en effet, grâce à l'intelligence, à l'activité et à la compétence des archivistes de votre Département, que nous avons été en mesure d'achever, en aussi peu de temps, la publication de l'inventaire des papiers de France. Le bureau historique ne nous a pas été et ne nous sera pas moins utile pour la publication du recueil des instructions. Cet ouvrage nécessite un travail de recherches et de collation qui ne peut être exécuté rapidement qu'avec le concours de MM. les archivistes. Enfin, sans les notions précises qui nous sont fournies, nous ne pourrions délibérer avec la célérité désirable sur les questions très souvent délicates que soulèvent les demandes de communications.

La Commission apporte, vous le savez, Monsieur le Ministre, tous ses efforts à concilier les intérêts de la science historique avec les intérêts de la politique de l'État. Les avis qu'elle donne sur les propositions qui lui sont soumises impliquent des mesures d'exécution qui ne peuvent être prises que par des agents versés

dans la connaissance de l'histoire et dans celle de nos archives; les autorisations doivent en effet porter, ainsi que cela se pratique aux Archives nationales, la cote exacte des volumes ou des dossiers qui peuvent être communiqués.

Sous tous ces points de vue, nous n'avons qu'à nous louer de la création du nouveau service et de la manière dont il est conduit. Le public savant en éprouve les avantages; il nous appartenait de signaler à votre attention les fonctionnaires auxquels ils sont dus.

Paris, le 15 décembre 1882.

Le Président de la Commission,

H. MARTIN.

Les Vice-Présidents,

EUG. DE ROZIÈRE,
E. SPULLER.

IMPRIMERIE NATIONALE. — Février 1883.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

DE

LA COMMISSION DES ARCHIVES

DIPLOMATIQUES.

Extrait du *Journal officiel* du 20 mars 1891.

France. Commission des archives diplomatiques

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

DE

LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

PENDANT LES ANNÉES 1889 ET 1890.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

COMMISSION

DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES.

Président.

Le Ministre des Affaires étrangères.

Vice-Présidents.

MM. de Rozière, O. ✻, Sénateur, Membre de l'Institut.
Spuller, Député.
le baron de Courcel, G. O. ✻, ancien Ambassadeur.

Membres.

MM. Challemel-Lacour, Sénateur.
de Rémusat (Paul), Sénateur.
Antonin Proust, Député.
Say (Léon), Député, Membre de l'Académie française.
Renan, G. O. ✻, Membre de l'Académie française.
Camille Rousset, C. ✻, Membre de l'Académie française.
Boutmy, ✻, Membre de l'Institut, Directeur de l'École des sciences politiques.
Delisle, C. ✻, Membre de l'Institut, Administrateur général de la Bibliothèque nationale.
Geffroy, O. ✻, Membre de l'Institut, Directeur de l'École française de Rome.
Hauréau, C. ✻, Membre de l'Institut, Directeur honoraire de l'Imprimerie nationale.
Himly, C. ✻, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres.
Maury (Alfred), C. ✻, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.
Picot (Georges), Membre de l'Institut.

MM. Servois, ✻, Garde général des Archives nationales.
le comte de Chaudordy, C. ✻, ancien Ambassadeur.
Eydin, O. ✻, Ministre plénipotentiaire.
Hanotaux, O. ✻, Ministre plénipotentiaire.
Monod, ✻, Directeur de la *Revue historique*, Professeur à l'École des hautes études.
Pallain, O. ✻, Conseiller d'État, Directeur général des Douanes.
Rambaud, ✻, Professeur à la Faculté des lettres.
Sorel (Albert), O. ✻, Publiciste, Secrétaire général du Sénat.
Valfrey, ✻, Publiciste, ancien Sous-Directeur au Ministère des Affaires étrangères.
le Directeur des Affaires politiques.
le Chef de la Division des Archives.

Secrétaire.

M. Kaulek, Chef du Bureau historique à la Division des Archives.

Secrétaires adjoints.

MM. Farges, Sous-Chef du Bureau historique à la Division des Archives.
Tausserat, Attaché payé à la Division des Archives.

31 octobre 1891.

RAPPORT

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SUR LES TRAVAUX

DE

LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

PENDANT LES ANNÉES 1889 ET 1890.

Monsieur le Ministre,

Au cours de la séance du 7 mai 1890, que vous avez bien voulu présider en personne, nous vous avons fait connaître sommairement l'état des travaux de la Commission des Archives diplomatiques à cette date. Nous avons dès lors jugé superflu de reproduire dans un rapport en forme l'exposé de faits dont les plus importants étaient déjà connus de vous. Mais ce compte rendu verbal ne comportait aucune publicité. Nous croyons donc devoir comprendre l'ensemble des travaux de la Commission pendant les années 1889, 1890 et les premiers mois de 1891, dans le rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui. Nous espérons que vous voudrez bien, conformément à l'usage établi depuis 1882, en ordonner l'inser-

tion au *Journal officiel* et la publication ultérieure en un fascicule séparé.

Les divers rapports que nous avons eu l'honneur d'adresser à vos prédécesseurs étaient divisés en quatre paragraphes :

1° Mesures de classification et de conservation;

2° Communications de documents au public;

3° Inventaires;

4° Publications de documents.

Cette division, calquée sur l'ordre même des travaux de la Commission, est trop naturelle pour que nous songions à la changer. Nous devons toutefois y ajouter cette année un cinquième article. Vous avez, en effet, Monsieur le Ministre, notablement accru les attributions de la Commission des Archives diplomatiques, en lui confiant le soin de réorganiser la bibliothèque du ministère.

Lorsque vous avez visité les divers services dépendant de la division des Archives, vous avez été frappé à la fois de la richesse et de l'insuffisance de la bibliothèque. Le nombre des volumes qu'elle renferme ne pouvait vous faire illusion. Un examen rapide a suffi pour vous convaincre que, si un grand nombre d'ouvrages plus ou moins inutiles au service encombrent les rayons, les livres les plus nécessaires aux études diplomatiques manquent pour la plupart.

Cette composition défectueuse s'explique tout naturellement. Ne disposant d'aucun budget spécial, la bibliothèque est dans l'impossibilité de se procurer les ouvrages anciens ou récents qui seraient les plus utiles aux diverses directions du ministère. Sauf quelques acquisitions faites dans des cas de nécessité absolue, elle n'a pu s'accroître que par les dons qui lui ont été faits, soit par les autres départe-

ments ministériels, et notamment par le ministère de l'Instruction publique, soit par des particuliers.

Vous avez jugé qu'il était urgent de remédier à un état de choses aussi préjudiciable au bon fonctionnement du département que vous dirigez. Vous avez annoncé, à la séance du 7 mai 1890, la résolution que vous aviez prise de constituer au ministère des Affaires étrangères une bibliothèque diplomatique spéciale, accessible au public au même titre que les Archives elles-mêmes, et vous avez chargé la Commission de procéder à la réorganisation de cette partie du service.

Une sous-commission, composée de MM. de Rozière, de Courcel et Georges Picot, fut nommée séance tenante. Cette sous-commission s'est adjoint MM. Léopold Delisle et Albert Sorel et a commencé immédiatement ses travaux. Nous aurons l'honneur de vous exposer, dans un paragraphe spécial, les résultats obtenus jusqu'à ce jour. Mais pour conserver dans ce rapport la même disposition que dans les précédents, nous vous ferons connaître d'abord, si vous le permettez, ce qui a été fait pendant les deux dernières années au point de vue des Archives proprement dites.

1° MESURES DE CLASSIFICATION ET DE CONSERVATION.

Il serait inutile d'insister ici sur la nécessité de folioter et d'estampiller les volumes manuscrits pouvant être communiqués au public. Nous nous bornerons à constater que le zèle des personnes employées à ce travail ne s'est pas ralenti. Pour hâter autant que possible l'achèvement de la tâche importante et minutieuse qui leur est confiée, leur nombre a été porté de deux à trois. La somme de travail

fourni s'est accrue dans la même proportion. Pendant les années 1887 et 1888, le total des volumes foliotés avait été de 1,900; on en avait pendant le même laps de temps estampillé 1,980 et numéroté 200. Pour les deux dernières années, les chiffres sont les suivants :

En 1889, volumes foliotés, 1,100; estampillés, 1,100; numérotés, 500.

En 1890, volumes foliotés, 1,543; estampillés, 1,543; numérotés, 200; soit en tout 2,643 volumes foliotés, 2,643 volumes estampillés et 700 volumes numérotés.

2° COMMUNICATIONS DE DOCUMENTS AU PUBLIC.

Dans le courant de l'année 1889, le nombre des lecteurs qui ont fréquenté la salle de travail a été de 108; ils ont consulté 1,850 volumes. En 1890, le nombre des lecteurs a été de 131, celui des volumes communiqués de 1,972. Pendant la même période, 106 demandes tendant à obtenir l'autorisation de consulter les documents conservés au dépôt ont été l'objet, de la part de la Commission, d'avis favorables que vous avez bien voulu approuver. Ce total se décompose ainsi :

51 autorisations nouvelles pour 1889, et 55 pour 1890.

Tous ces chiffres sont des plus satisfaisants et prouvent que les savants du monde entier continuent à apprécier comme elles le méritent les richesses historiques qu'une mesure libérale a mises à leur disposition.

Si le nombre des volumes communiqués depuis le 2 janvier 1889 jusqu'au 31 décembre 1890 est un peu inférieur à la moyenne des années précédentes, ce fait s'explique facilement. Pendant les premières années qui ont

suivi l'ouverture des portes du dépôt, beaucoup de personnes se sont livrées à un examen sommaire des séries de volumes pouvant intéresser leurs études. Leurs recherches ultérieures ont été, par suite, limitées aux volumes où se trouvent effectivement les documents utiles à leurs travaux.

Les divers inventaires dont le bureau historique poursuit avec activité la préparation tendent également à diminuer le nombre des volumes communiqués. Grâce à ces instruments de travail, si précieux et si commodes, les demandes soumises à la Commission ont acquis une précision qu'elles ne pouvaient avoir autrefois. C'est là un résultat dont on ne saurait trop se féliciter, au double point de vue de l'économie de temps qui en résulte pour les chercheurs et de la conservation des volumes du dépôt, que des déplacements inutiles ne viennent plus fatiguer.

Ce qui prouve, Monsieur le Ministre, que telle est bien la cause de la diminution que nous signalions tout à l'heure, c'est que, si le nombre des volumes communiqués à fléchi, le nombre des lecteurs est toujours très élevé. Le chiffre de 131 lecteurs constaté en 1890 n'est inférieur que d'une unité au chiffre que nous avons eu à enregistrer en 1885, le plus élevé de tous depuis le début des travaux de la Commission.

3° INVENTAIRES.

Les inventaires en cours de publication sont de deux sortes : Inventaire analytique de la correspondance politique; Inventaire sommaire du fonds dit *Mémoires et documents*, dont la préparation est confiée au bureau historique.

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent

rapport, le quatrième volume de l'*Inventaire analytique des papiers de Barthélemy,* par M. Jean Kaulek, a été publié dans le courant de l'année 1889. Ce volume, qui ne compte pas moins de 658 pages, contient la correspondance de l'ambassade de France en Suisse depuis le mois d'avril 1794 jusqu'au mois de février 1795 inclusivement. Plus de 2,000 dépêches, sans compter les annexes, au moins en nombre égal, y ont été analysées ou publiées. Cette masse de 4,000 à 5,000 pièces, où les recherches sont facilitées par une table analytique très détaillée, rendra de réels services à tous ceux qui s'occupent de notre histoire nationale ou de l'histoire de l'Europe à l'époque de la Révolution française.

L'intérêt de cette correspondance, dont la publication est régulièrement poursuivie par M. Kaulek depuis 1886, ne fait que grandir à mesure que l'on approche de l'époque où furent conclus les traités de Bâle. Le quatrième volume, dont nous venons de parler, s'arrête aux premières ouvertures faites par le feld-maréchal Möllendorf sous le prétexte d'obtenir un échange de prisonniers, et qui ne devaient pas tarder à aboutir à la conclusion du traité de paix qui couronna si glorieusement les efforts de Barthélemy.

A partir de l'époque où s'arrête ce volume, la correspondance de Barthélemy se partage en plusieurs séries. Les négociations que ce diplomate avait à suivre devenant extrêmement complexes, le comité de Salut public l'invita à traiter dans des dépêches distinctes les affaires concernant les différents pays. Nous trouvons donc, à partir de cette époque, une suite de dépêches timbrées Prusse, une autre Allemagne, d'autres Sardaigne et Espagne. L'intérêt politique principal passe depuis ce moment dans ces diverses

séries. La correspondance que Barthélemy continua à entretenir sous le timbre Suisse, et qui formera le cinquième volume de la publication, est dès lors limitée aux affaires concernant le Corps helvétique. C'est cette considération qui a décidé la Commission à surseoir à la publication de ce cinquième volume, bien que la préparation en fût déjà assez avancée pour donner immédiatement le tome VI, qui contiendra l'ensemble des négociations du traité de paix conclu en 1795 avec le roi de Prusse et qui rompit la coalition.

Le manuscrit de ce sixième volume, entièrement terminé, a été déposé il y a plus d'un an sur le bureau de la Commission. Des motifs d'ordre administratif n'ont malheureusement pas permis jusqu'ici de le livrer à l'éditeur.

L'impression du second volume de l'Inventaire sommaire des *Mémoires et documents*, comprenant les fonds divers, est très avancée. Le volume se compose de vingt-quatre feuilles de texte qui sont entièrement tirées. La table analytique des matières est en préparation. L'ouvrage pourra donc être distribué dans un délai assez rapproché.

4° INSTRUCTIONS AUX AMBASSADEURS.

Trois volumes du *Recueil des instructions* ont vu le jour depuis notre dernier rapport : le volume *Bavière, Palatinat et Deux-Ponts*, préparé avec un soin et une compétence dignes des plus grands éloges par M. André Lebon, et les deux volumes consacrés à la *Russie* par M. A. Rambaud.

Nul mieux que notre éminent collègue n'était qualifié pour donner aux historiens cet important ouvrage. Dans une introduction substantielle et brillante, M. Rambaud a

retracé à grands traits l'histoire de nos rapports avec les tzars depuis les premières relations au XVIe siècle jusqu'à la Révolution. C'est un morceau historique qui fait grand honneur à la fois au savant qui l'a écrit et à la collection où il a été publié.

Le volume des instructions de *Naples*, préparé par M. Joseph Reinach, est actuellement sous presse et sera sans doute publié dans le courant de cette année.

Un autre manuscrit est également très avancé, celui du premier volume des instructions d'*Espagne*. L'auteur, M. Morel Fatio, et son collaborateur, M. Léonardon, font espérer qu'il pourra être remis dans quelques semaines entre les mains de M. Monod, commissaire responsable désigné par la Commission.

La publication du Recueil des instructions se poursuit donc dans les conditions les plus satisfaisantes, et nous ne pouvons que féliciter les auteurs du zèle avec lequel ils s'acquittent de la tâche qui leur a été confiée.

5° BIBLIOTHÈQUE.

Il nous reste, Monsieur le Ministre, à vous rendre compte des travaux de la sous-commission de la Bibliothèque. Après avoir visité à diverses reprises et en détail les sept salles où sont conservés les livres imprimés du département, la sous-commission a consacré plusieurs séances à établir le plan général de la bibliothèque diplomatique telle qu'elle devra être constituée dans l'avenir.

Les résolutions auxquelles elle s'est arrêtée ont fait l'objet d'un lumineux rapport de M. Georges Picot, auquel vous avez bien voulu accorder votre haute approbation. Ce

rapport ayant été inséré au *Journal officiel*, nous ne croyons pas devoir nous étendre sur les différentes questions posées et résolues dans ce remarquable travail.

Nous nous bornerons à vous faire connaître les mesures prises pour assurer l'exécution du plan élaboré par la sous-commission et approuvé par la Commission des archives et par vous.

Le premier devoir qui s'imposait était de prendre une connaissance exacte de ce que possède actuellement la bibliothèque. Le catalogue existant a été dressé à une époque déjà ancienne. Les notices, rédigées simplement en vue de faciliter les recherches sur place, n'ont pas semblé contenir toujours tous les renseignements désirables. Plusieurs ouvrages sont souvent portés sur la même fiche, et cela seul eût rendu à peu près impossible le travail de classement auquel les commissaires devront se livrer. D'ailleurs ce catalogue est indispensable au service quotidien de la bibliothèque. On ne pouvait, par conséquent, songer à le prendre pour base d'un examen minutieux qui demandera nécessairement plusieurs semaines.

Il a donc été décidé qu'un catalogue sommaire serait dressé d'après les modèles préparés par la sous-commission. Pour accélérer autant que possible l'achèvement de ce travail préliminaire, deux personnes ont été temporairement adjointes aux deux bibliothécaires. Ces quatre fonctionnaires, travaillant sous la direction et la surveillance personnelle du chef de la division, viennent de terminer le récolement dont ils avaient été chargés.

La sous-commission va donc pouvoir aborder la partie la plus laborieuse et la plus délicate de la tâche qui lui incombe, c'est-à-dire le choix des ouvrages qui devront être

conservés à titre définitif dans la bibliothèque diplomatique telle que vous l'avez conçue.

Tel est, Monsieur le Ministre, l'exposé des travaux accomplis par la Commission des archives diplomatiques pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici qu'aux grandes assises du travail et de l'intelligence qui ont marqué le glorieux centenaire de la Révolution française, le jury du groupe IV de la classe 36 a décerné à nos archives une médaille d'or, l'une des plus hautes récompenses dont il disposait. Qu'il nous soit permis en même temps, puisque l'année 1890 ramène le dixième anniversaire de l'ouverture au public du dépôt, de récapituler brièvement les résultats obtenus durant cette période :

1° COMMUNICATION AU PUBLIC.

ANNÉES.	VOLUMES CONSULTÉS.	LECTEURS.
1880	2,935	94
1881	1,684	79
1882	2,324	98
1883	2,119	100
1884	2,972	111
1885	3,210	132
1886	3,204	130
1887	2,871	113
1888	3,102	114
1889	1,850	108
1890	1,972	131
TOTAUX	28,243	1,210

1,210 lecteurs ont donc consulté 28,243 volumes.

2° NUMÉROTAGE, FOLIOTAGE ET ESTAMPILLAGE DES VOLUMES.

ANNÉES.	VOLUMES NUMÉROTÉS.	VOLUMES FOLIOTÉS.	VOLUMES ESTAMPILLÉS.
1880-82	2,918	3,189	2,510
1883	308	1,108	1,184
1884	"	1,087	1,187
1885	"	1,337	1,343
1886	"	965	967
1887-88	200	1,900	1,980
1889	500	1,100	1,100
1890	200	1,543	1,543
TOTAUX	4,126	12,229	11,814

3° PUBLICATIONS.

I. — Inventaire sommaire des mémoires et documents, *fonds France.*

Inventaire sommaire des mémoires et documents, *fonds divers* (sous presse).

II. — Inventaire analytique des Archives :

Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre, 1537-1542, par M. Jean Kaulek, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis.

Correspondance politique de M. Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre, 1546-1549, par M. Germain Lefèvre-Pontalis.

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, par M. Jean Kaulek :

Tome I (1792).

Tome II (janvier-août 1793).

Tome III (septembre 1793-mars 1794).

Tome IV (avril 1794-février 1795).

Tome V, en préparation.

Tome VI, manuscrit terminé.

III. — **Recueil des instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française :**

Autriche.....	1 volume, par M. Albert Sorel.
Suède.....	1 volume, par M. A. Geffroy.
Portugal.....	1 volume, par M. de Caix de Saint-Aymour.
Pologne.....	2 volumes, par M. Louis Farges.
Rome.....	1 volume, par M. Gabriel Hanotaux.
Bavière..... Palatinat..... Deux-Ponts.....	1 volume, par M. André Lebon.
Russie.....	2 volumes, par M. Alfred Rambaud.

Sous presse :

Naples..... Parme.....	1 volume, par M. Joseph Reinach.

En préparation :

Espagne.....	1 volume, par M. Morel Fatio.

Nous pourrions ajouter à ces volumes, parus directement sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, une longue liste de savants travaux, dont plusieurs ont été honorés de récompenses de l'Institut, accomplis à l'aide des documents fournis par notre dépôt. Contentons-nous de rappeler en France les ouvrages de MM. Faugère, Sorel, Pallain, Hanotaux, duc de Broglie, Boulay de la Meurthe, Legrelle, Baudrillart, Vandal, P. Bertrand, de Boislisle, de Courcy, de Cosnac, Chéruel, Plantet, Auerbach, Houssaye, etc.; à l'étranger, ceux de la Société impériale d'histoire de Russie, de MM. Rott, Baillieu, Wertheimer, Fournier, Franchetti, de Strole, Boethius, Holm,

Lecky, Lonchay, Duro, Forsten, Vicchi, Polovtzow, Tatistschew, Tratchevski, Pribram, Weber, etc.

La plupart de ces auteurs ont du reste tenu à rendre hommage, dans leurs préfaces, à l'accueil courtois et aux facilités de travail qu'ils avaient rencontrées au département.

Les Vice-Présidents
de la Commission des Archives diplomatiques,

Eug. de Rozière.
E. Spuller.
Baron de Courcel.

Paris, le 4 mars 1891.

RAPPORT

SUR

L'ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Messieurs,

Dans sa dernière séance, la Commission des Archives a reçu une communication dont vous avez tous compris l'importance. M. le Ministre des Affaires étrangères vous a demandé d'examiner la bibliothèque du ministère, de rechercher si, par la composition de ses collections et la méthode du classement, elle remplissait l'objet que s'étaient proposé ses fondateurs, s'il ne serait pas utile de donner au département des Affaires étrangères un instrument plus approprié à ses travaux, en rassemblant dans une bibliothèque diplomatique des documents dont il serait impossible de trouver ailleurs la série complète. Pour atteindre ce but, il fallait de la place, une organisation et des ressources. Votre Commission était chargée de donner son avis sur ces divers points et de présenter au Ministre, qui la consultait, un programme qui lui permît de marcher dans une voie assurée.

La sous-commission que vous avez désignée était composée de MM. de Rozière, le baron de Courcel et Georges

Picot. Nous sommes certains que vous nous approuverez d'avoir cru devoir faire appel à la collaboration de M. Albert Sorel et aux lumières de notre collègue, M. Léopold Delisle, dont, en de telles matières, la compétence s'impose.

Sur le principe d'une bibliothèque spéciale, votre sous-commission n'a pas hésité : elle a été unanime à penser qu'auprès des Archives diplomatiques où nos négociations sont conservées depuis près de trois siècles, dans le palais du quai d'Orsay où se suit chaque jour l'œuvre diplomatique de ceux qui parlent et écrivent au nom de la France, une bibliothèque ne devait pas être un amas de livres réunis par le hasard au cours des travaux, et suivant les besoins variables de chaque jour, mais une collection d'instruments de choix, offrant sur toutes les matières spéciales les documents les plus complets.

Plus s'augmente le nombre des publications officielles ou privées, et plus il devient nécessaire de créer des dépôts spéciaux. Seule, la Bibliothèque nationale peut, grâce au dépôt légal, avoir la possibilité de tout recevoir et de tout garder. Encore cette universalité se borne-t-elle aux imprimés français. Or le progrès des sciences, la nécessité de comparer incessamment les efforts des divers peuples oblige tout esprit éclairé à consulter la science étrangère. Où rencontrer les éléments de ces comparaisons qui deviennent, de notre temps, la matière même de toute étude? Dans une collection centrale et universelle? C'est une entreprise chimérique qu'il serait téméraire de concevoir. Peu à peu et par la force des choses, des bibliothèques spéciales se sont formées : Au Luxembourg et au Palais-Bourbon, les publicistes sont certains de trouver les débats des Parlements étrangers. Place Vendôme, grâce à une fondation de M. Du-

faure à laquelle M. Ribot a pris une large part, les jurisconsultes sont assurés de rencontrer les textes de toutes les lois étrangères. A la Sorbonne, se forme une collection des méthodes universitaires employées dans le monde. Au Muséum, viennent se concentrer les découvertes d'histoire naturelle accomplies partout où l'homme pénètre. Le ministère des Affaires étrangères a peut-être un besoin plus direct encore des documents publiés hors de France; pour les diplomates, les négociations étrangères ne sont pas seulement un objet d'étude, c'est la matière même de leur œuvre, c'est l'instrument auquel ils doivent sans cesse recourir.

Vous le reconnaîtrez comme nous, Messieurs, le doute n'était pas possible. A la proposition de créer une bibliothèque diplomatique spéciale, la Commission devait répondre en émettant un avis favorable.

Ce point admis, nous avons abordé la seconde question : Quelles étaient les matières que devait renfermer une bibliothèque diplomatique? S'il fallait y comprendre tout ce que les négociations peuvent embrasser, nous serions fort embarrassés pour tracer les limites de la nouvelle collection. Le champ de la diplomatie est, à vrai dire, illimité. Aucun intérêt humain ne lui est étranger. Tantôt elle invoque d'anciens droits, et elle appelle à son aide l'histoire sous toutes ses formes, avec ses moindres détails; tantôt, en discutant des traités de commerce, elle pénètre les procédés nouveaux de l'industrie, évalue les prix de revient, entre dans le détail de la production agricole ou industrielle et se livre à des études qui exigent, sur chaque matière, le secours d'une bibliothèque technique; un traité d'extradition oblige à consulter les rapports pénitentiaires, les statistiques criminelles et tous les ouvrages de droit pénal. Hier, une con-

férence soulevait à l'improviste toutes les questions qu'étudient depuis un siècle les économistes et les politiques, mettait pour longtemps au premier rang des matières qu'aborde le diplomate les problèmes sociaux.

Ainsi l'encyclopédie des sciences humaines est nécessaire au diplomate que l'imprévu des intérêts peut obliger à étudier toutes les questions, à discuter toutes les thèses, à réfuter toutes les erreurs. Et cependant la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères ne peut avoir la prétention de contenir tous les ouvrages que le négociateur peut avoir besoin de consulter.

Comment donc établir une distinction, et sur quelles règles devons-nous nous fonder pour écarter ce qui est étranger, et retenir ce qui est propre à la bibliothèque du ministère? Passons rapidement en revue ces différentes matières : en les examinant, les solutions se dégageront d'elles-mêmes.

L'essence de l'œuvre diplomatique est de défendre les intérêts de la nation ; pour la soutenir, il faut connaître ses droits, d'où il suit que la *Législation* doit former la première division de notre bibliothèque; mais combien, en examinant toutes les matières, leur utilité paraît inégale! Tandis qu'il est indispensable de réunir des séries complètes pour le droit des gens qui règle les relations mutuelles des États, pour le droit maritime, pour le droit criminel international, pour le droit international privé, nous sommes tenus de nous borner et de faire un choix sévère pour les ouvrages rentrant dans le droit public et le droit privé.

Pour défendre les intérêts d'une nation, il ne faut pas seulement invoquer les règles abstraites, mais connaître exactement les frontières et s'appuyer sur des précédents

que conserve l'histoire. Le droit, la géographie et l'histoire sont les armes intellectuelles du diplomate. La bibliothèque aura donc comme seconde division la collection des ouvrages géographiques et historiques.

La connaissance exacte des lieux, des pays et des limites politiques est la base de toute discussion entre les États. Une large place devra être faite aux documents topographiques, aux cartes et aux descriptions des voyageurs. Le service géographique organisé dans le sein du ministère pourvoit aux achats et se tient continuellement au courant des progrès de la science. Les documents qui entrent ainsi au quai d'Orsay viendront ultérieurement s'accumuler dans une division spéciale ayant pour titre : *Géographie et voyages.*

L'*Histoire* formera à elle seule la troisième division. Mais ici encore la distinction que nous proposions pour les œuvres des jurisconsultes imposera aux séries une étendue très inégale. Tandis que l'histoire générale contiendra quelques ouvrages bien choisis, que l'histoire particulière des États sera représentée par un petit nombre de livres fondamentaux, on s'attachera à réunir l'ensemble des ouvrages consacrés à l'histoire diplomatique, aux récits des congrès et conférences, aux développements des négociations, aux origines des traités; rien ne devra être négligé pour entourer chacun de ces actes du droit public de tout ce qui en peut éclairer l'esprit, en fixer le sens et en définir la portée; les publications faites dans les différents pays seront réunies avec un soin jaloux, afin de placer à côté du texte les commentaires que les négociateurs, les publicistes et plus tard les historiens de chaque nation en ont successivement donnés. Dans le sein de la division historique, on rencontrerait, par exemple, la série du traité de West-

phalie, celle du traité d'Utrecht, des traités de Vienne, formant autant de groupes complets, qui, sous cette forme, n'auraient été rassemblées en aucune autre collection.

Si le droit des gens offre la théorie pure, l'histoire, l'origine des questions et les précédents du passé, il est d'autres besoins plus actuels et, s'il est permis de le dire, plus vivants auxquels la bibliothèque aura pour objet de donner satisfaction. Elle doit contenir les *documents diplomatiques* publiés par chaque Gouvernement. Ces séries doivent être complètes et perpétuellement tenues à jour.

Vous savez tous, Messieurs, avec quel soin la direction des affaires politiques reçoit de l'étranger les publications officielles et les soumet, dès leur apparition, à un dépouillement minutieux; il n'est pas un de ces documents qui n'entre au quai d'Orsay et ne devienne, entre les mains de nos diplomates, des instruments de travail classés dans des dossiers. Cet usage, que commande le service de l'État, ne peut et ne doit pas changer. Mais pourquoi un second exemplaire adressé directement à la bibliothèque par les ambassadeurs et les ministres ne viendrait-il pas prendre sa place dans nos rayons? Ainsi se constituerait une collection spéciale à chaque pays, qui formerait une suite sans lacune, offrirait à ceux qui travaillent des matériaux qu'il serait impossible de rencontrer en aucun dépôt public, et servirait de ressource extrême à la direction politique.

Au moment où paraissent à l'étranger les documents officiels, rien n'est plus aisé que d'obtenir des Gouvernements les exemplaires en double. Des instructions précises, une surveillance exacte et quelques lettres de rappel assureront le service et détermineront l'entrée de ces volumes à la bibliothèque. Il sera plus difficile d'opérer la reconsti-

tution des anciennes séries. Il faudra que dans chaque poste le représentant de la France charge un de ses auxiliaires de dresser un catalogue et de former la collection. Si cette œuvre est poursuivie avec le soin dont elle est digne, elle mettra en lumière la patience et le mérite de ceux qui sauront la mener à bien, au grand profit de la bibliothèque diplomatique française.

En résumé, le droit, la géographie, l'histoire, les relations diplomatiques modernes, telles sont les divisions essentielles de la collection qu'il s'agit de fonder. Il serait facile d'en ajouter d'autres de moindre importance qui viendraient se grouper autour d'elles. Nous pensons que cette méthode, en altérant l'unité du plan, détournerait l'œuvre de son but. Pour qu'elle conserve son caractère original, il est bon que du premier coup d'œil on comprenne à quels besoins elle répond; il convient que le catalogue, lorsqu'il sera dressé, présente cet aspect un peu exclusif d'une bibliothèque spéciale. Plus la fondation aura ce caractère, et moins elle risquera de redevenir une collection banale.

Une dernière question restera à examiner, et ce n'est pas la moins difficile. Que faire des livres rassemblés dans les salles qui forment la vaste bibliothèque du ministère? Nous avons raisonné jusqu'à ce moment comme si nous avions à constituer de toute pièce la bibliothèque diplomatique. Il n'en est pas ainsi : 27,000 volumes sont rangés sur les tablettes, laissant dans l'état actuel peu de place aux collections nouvelles.

Nous nous proposons de soumettre ces volumes à un examen minutieux, en suivant certains principes. Nous estimons qu'il est possible de les diviser en trois groupes : le premier serait composé des livres de droit, de géographie

et de voyages, d'histoire générale ou diplomatique, et de documents relatifs aux négociations rentrant dans les quatre séries de la bibliothèque nouvelle. Ces ouvrages, soigneusement catalogués, formeraient le premier fonds autour duquel se grouperaient les acquisitions.

La seconde catégorie de livres comprendrait les ouvrages ne rentrant pas directement dans les précédentes séries.

Assurément, nul ne songerait à acquérir ces ouvrages pour la bibliothèque diplomatique, mais nous les trouvons dans les rayons. Devons-nous les exclure de la bibliothèque? Nous vous proposons de les exclure seulement de nos séries, de n'en pas embarrasser la législation ou l'histoire. A l'appel de chaque ouvrage, notre devoir est de nous poser plusieurs questions : la première : Ce livre est-il nécessaire à un diplomate? Dans l'affirmative, il fera partie de la première catégorie. La seconde question sera : Peut-il être indirectement utile à un diplomate? Dans l'affirmative, nous le placerons dans la seconde catégorie qui sera constituée sous le nom de *Mélanges*. Si la réponse est négative, c'est-à-dire si le livre n'est ni nécessaire, ni même indirectement utile, il sera condamné sans merci. Dans une bibliothèque spéciale, tout livre inutile usurpe une place précieuse; il doit être impitoyablement exclu. Nous citerons comme exemple de ces condamnations nécessaires : les volumes dépareillés des annuaires agricoles, les procès-verbaux des conseils généraux, les doubles, etc.

Votre Commission n'a pas hésité à penser, Messieurs, que ce procédé de classement et d'épuration établirait l'ordre dans la bibliothèque et rendrait disponible une place assez considérable. Nous ne comptons pas tirer moins de profit des exclusions que des versements dans la seconde

catégorie des mélanges, qu'il serait possible d'exiler dans les parties moins accessibles de la bibliothèque. De la sorte, la première catégorie comprenant les quatre séries spéciales pourrait, dans un délai très court, recouvrer une certaine étendue.

D'ailleurs, il sera facile, grâce à l'espace immense dont on dispose, de doubler la place soit par des rayons installés sur les parties des murs vides, soit en faisant construire des corps de bibliothèques transversales. Ce qui paraît certain, c'est que nous n'aurons pas, pendant plusieurs années, le trouble habituel aux bibliothécaires, l'inquiétude de manquer de place.

En résumé, Messieurs, votre Commission vous propose :

1° De donner un avis favorable au projet que nous a communiqué M. le Ministre des Affaires étrangères, et de le remercier de l'intention qu'il a manifestée de demander un crédit spécial;

2° D'approuver, dans ses lignes générales, le plan de classement qui consiste à enfermer la bibliothèque diplomatique dans les limites de quatre séries : législation, géographie et voyages, histoire générale, documents diplomatiques;

3° De prescrire la revision de tous les ouvrages existant dans la bibliothèque, en vue de les répartir en trois catégories d'ouvrages, les premiers nécessaires, les seconds utiles, les troisièmes à exclure;

4° De réserver, après cette vérification, la question de savoir ce que deviendront les ouvrages exclus;

5° De prier M. le Ministre des Affaires étrangères de donner des instructions aux représentants de la France en vue de commencer, dans les différents postes, un relevé

des documents diplomatiques officiels publiés par le Gouvernement auprès duquel ils sont accrédités, avec l'indication de la possibilité soit de les obtenir, soit d'en faire l'acquisition et à quel prix.

Si ces conclusions sont adoptées par vous, Messieurs, et si elles reçoivent l'approbation de M. le Ministre des Affaires étrangères, la Commission pourra espérer que, d'ici à quelque temps, les travailleurs trouveront à côté de l'incomparable dépôt de nos archives une collection de documents imprimés, venus de tous les points du monde, et tout à fait propres à faciliter l'étude de notre histoire diplomatique.

Le Rapporteur de la Commission,
Georges Picot.

Extrait du *Journal officiel* du 18 juin 1890.

DÉCRET.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 26 mai 1891,

M. Gustave Servois, Garde général des Archives nationales, est nommé Membre de la Commission des Archives diplomatiques en remplacement de M. J.-J. Weiss, décédé.

ELLERY C. STOWELL
3734 OLIVER STREET
CHEVY CHASE
WASHINGTON, D. C